

13 mai 2011 -13:29

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2011](#)

Garantie de revenus aux personnes âgées

Adaptation au bien-être de la garantie de revenus aux personnes âgées

Adaptation au bien-être de la garantie de revenus aux personnes âgées

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à adapter au bien-être la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Le montant de la GRAPA augmente de 2 % au 1er septembre 2011.

(*) portant majoration du montant visé à l'article 6, § 1er, de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe